



## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

**Monsieur Christian Gillet**

Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire  
48B Boulevard du Maréchal Foch  
49100 Angers

Angers, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Monsieur le Président,

Dans un courrier daté du 23 juin 2020, vous annoncez aux présidents et directeurs d'établissements et services relevant de la compétence du département que vous ne compenserez pas le coût de la prime pour les salariés des services sociaux et médico-sociaux mobilisés pendant la crise sanitaire.

Je trouve cette décision très regrettable et je vous demande de la reconsidérer. Il serait incompréhensible que les salariés de l'aide à domicile de Maine-et-Loire, qui ont fait un travail encore plus admirable que d'habitude pendant ces 3 mois de crise sanitaire, soient injustement privés de cette prime exceptionnelle.

Nous travaillerons dans le PLFSS 2021 à ce que ces dépenses puissent être compensées par l'Etat mais la santé du conseil départemental de Maine-et-Loire lui permet de verser une prime sans attendre l'an prochain, à l'instar de ce qui a été fait dans d'autres départements.

Bien sûr, la question principale reste celle de la revalorisation salariale sur laquelle j'ai alerté à nouveau le Président de la République lors de notre rencontre du 25 juin. Par ailleurs j'ai reçu à de nombreuses reprises les organisations syndicales du secteur et mon groupe à l'Assemblée nationale, *Ecologie Démocratie Solidarité*, porte fortement ce sujet. Nous devons réfléchir tous ensemble, gouvernement, parlementaires, élus locaux, à un plan d'actions dès les prochains mois pour mieux valoriser les métiers de la santé et de l'accompagnement social.

Mais, sur la prime Covid-19, je compte donc sur vous pour corriger cette injustice au plus vite.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Matthieu Orphelin  
Député de Maine-et-Loire  
Coprésident du groupe Ecologie Démocratie Solidarité